

LES VŒUX DU MAIRE : NE PAS DOUTER...

Voilà bientôt deux ans que, dans notre pays, dans notre village, comme dans le reste du monde, nous traversons cette crise comme embarqués sur un bateau ivre. L'année 2021 a été, comme la précédente, intense et éprouvante. Cette crise nous touche au plus profond de nos certitudes et nous fait prendre conscience de notre fragilité : cette crise révèle la détresse sociale, cette crise retarde tout...

Dans mes premiers vœux, il y a déjà un an, je terminais dans cette même publication par ces mots : « *je vous souhaite une année riche de liens et qu'au printemps fleurissent vos projets* ». Je parlais de lien social, élément essentiel dans une société. Se retrouver, parler, se sourire, s'aimer. Se raconter ses joies, ses peines. Se soucier les uns des autres. S'élever vers plus d'humanité. Naïvement peut-être, je n'imaginai pas que nous en serions encore là cette année. Mais, malgré ce contexte peu propice aux projets, la commune a pu engager, développer et finaliser des actions. Ainsi, suite au diagnostic de nos routes et chemins, réalisé en collaboration avec les services du Département, nous avons commencé à renforcer

le pont du Rieu et avons réalisé le goudronnage de la route des Escouleyres. Une réparation du chemin du Salindre, par rebouchage des nids de poule, a aussi été faite. Une définition du tonnage de toutes nos routes et nos chemins principaux a également été réalisée. D'autres travaux de voirie sont en cours de réflexion pour 2022. Le conseil municipal définira ceux à faire en priorité.

Quant à l'adressage, j'espère que nous verrons le bout du chemin d'ici peu. C'est un dossier extrêmement chronophage. Il a fallu rectifier quelques erreurs et nombres d'obstacles matériels et humains se sont rajoutés. D'ici peu, vous recevrez une attestation d'adressage qui vous permettra de faire votre changement d'adresse auprès des services officiels.

La Charrière, Chalvêches, Le Chambon et Gratte vont petit à petit sortir de la zone blanche en ce qui concerne le réseau GSM (3g/4g). Les premiers signes d'une couverture du réseau se font sentir... Et, en ce qui concerne l'arrivée de la fibre optique, nous espérons gagner plusieurs mois en suggérant une collaboration entre ADN et le SEBA.

ADN réalise en ce moment les études et devrait travailler en

bonne intelligence avec le SEBA qui, courant du 1^{er} trimestre, commencera la réalisation des travaux de rénovation d'adduction d'eau à La Charrière. Nous en profiterons pour renforcer la défense incendie du village en installant un poteau incendie près du monument aux morts. Cela permettra d'assurer une protection de La Charrière, du Sabatier et du Colombier.

Le projet d'installation d'agriculteurs par l'intermédiaire de l'acquisition de foncier agricole par la commune est malheureusement au point mort... Notre village a besoin de retrouver du dynamisme. L'installation d'agriculteurs, tout comme d'habitants permanents, est essentielle. Espérons que les blocages spéculatifs disparaîtront à l'avenir.

Le projet « Cœur de village » avance. Pas aussi vite que nous le souhaiterions mais le choix d'une démarche participative et le contexte actuel n'aident pas. Malgré tout, une large consultation sur le projet a été faite en 2021 et vous y avez participé généreusement. La consultation est l'art de prendre un avis. Nous ne pouvons donner un avis qu'à partir d'une base de travail. Le conseil municipal a fourni

cette base et vous avez su admirablement vous approprier le dossier. Suite à la réunion publique du 1^{er} juillet 2021, vos élus, à partir de vos remarques, ont réorienté le projet pour satisfaire aux souhaits de la majorité. Consultation, avis, décisions, voilà la démarche que nous avons toujours souhaité adopter et que nous continuerons d'appliquer. Un travail avec le CAUE a été engagé suite à

cette consultation sur lequel le conseil municipal s'appuiera dès cette année. Enfin, comme vous le savez, Nicolas Malclès a décidé de se rapprocher de sa commune. Stéphane Barreaux le remplace depuis le 3 janvier. Il rejoint l'équipe des agents, avec Maryline Grange, notre secrétaire, et Véronique Rigal, qui s'occupe de la propreté des locaux communaux.

Pour terminer, n'oubliez pas de consulter le nouveau site internet de la commune : faugeres.fr. Vous y trouverez une multitude d'informations.

Je souhaite que 2022 vous apporte du bonheur et des levers de soleil éblouissants ! Car, si cette crise nous fragilise, elle ne doit pas nous faire douter de la beauté du monde...

*Michel Di Vuolo,
Maire de Fauères*

FINANCES : DES RATIOS A SURVEILLER...

Distinguer les tendances à court et moyen terme, telle est la vocation d'une analyse financière. La gestion raisonnée du précédent mandat se poursuit-elle ou les fondamentaux sont-ils remis en cause ? C'est ce que nous allons tenter de déceler... Tout d'abord, son bilan a été consolidé en 2020, année de transition, via l'assistance d'un opérateur foncier externe. En effet, le recours à l'organisme public Epora a permis de comptabiliser en un seul exercice dépenses et recettes liées aux terrains viabilisés du Puech, générant des inscriptions exceptionnelles lors de cet exercice.

Quelle était la réalité budgétaire à la prise de fonction du nouveau conseil municipal ? L'année 2019 était marquée par un résultat de la section de fonctionnement jamais atteint précédemment avec un excédent de 130.000 € mais aussi un bilan d'investissement particulièrement délicat avec un déficit de près de 115.000 €, générant tout de même un léger

excédent au global. Demeuraient aussi des restes à réaliser conséquents tant en recettes qu'en dépenses. Ce qui, malgré une année électorale et la première année de crise sanitaire, a généré en 2020 des réalisations significatives, entraînant un déficit d'investissement d'environ 15.000 €, largement compensé par un excédent de fonctionnement de 80.000 €. La rigueur de gestion s'imposait malgré tout...

L'année 2021 a permis de stabiliser la situation avec des efforts d'économie dans les dépenses de fonctionnement, permettant d'améliorer le taux d'épargne au tiers des recettes correspondantes, en l'absence notable de recettes d'investissement pérennes hors dotation aux amortissements. Bilan : un déficit d'investissement de l'ordre de 40.000 € largement compensé par un excédent de fonctionnement de 125.000 €. Ce qui a permis d'engager un premier programme de travaux

de voirie, en l'occurrence la réfection du Chemin du Suquet (route des Escouleyres), et diverses autres interventions sur plusieurs routes.

Alors, a-t-on obéré la constitution de réserves pour envisager l'avenir sereinement ? La principale promesse de l'équipe municipale est la réalisation d'un tiers-lieu. Après une première phase sur la définition du besoin, en totale concertation avec les habitants, il est temps de passer à la phase « projet » avec le travail d'un architecte d'une part et la recherche de financements d'autre part. La part d'autofinancement à consacrer à cet ensemble immobilier est-elle en cours de constitution ? Avec un excédent global de plus de 85.000 €, celui-ci est en bonne voie... En l'absence de coût affiné pour le tiers-lieu, nous tablons sur une opération d'environ 300.000 €. D'une manière réaliste, nous espérons des subventions extérieures de l'ordre de 50%, soit

150.000 €, sachant que le Département a anticipé cette réalisation en affectant une subvention de 20.000 € déjà encaissée (soit un excédent ramené à 65.000 €).

Autre question dans cette perspective : le poids de la dette est-il supportable ? La situation est particulièrement contrastée. En effet, l'encours de la dette par habitant est d'environ 915 €/hab. (population DGF) alors que la moyenne de la strate des communes de 100-200 habitants est, en France, d'environ 470 €... Pour Faugères, cela constitue plutôt un frein ! Et, grâce à l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, la capacité de désendettement est de... 3.8 années (sur les recettes de l'exercice), ramenées à 1.4 année (après intégration des résultats antérieurs). Ce qui est un ratio très positif – une collectivité est considérée en difficulté lorsque

ce seuil atteint 10/12 ans – mais ambivalent, la moyenne de la strate étant de 2.5 années ! Par ailleurs, l'annuité de la dette est de l'ordre de 18.000 € jusqu'en 2023. Ensuite, par l'extinction de l'emprunt relatif à l'aménagement de la mairie (réalisé en 2000), cette annuité ne sera plus que de... 8.000 € en 2024, soit la moitié moins, dégageant la possibilité de recourir à nouveau à l'emprunt.

En résumé, malgré des ratios en demi-teinte, nous pouvons confirmer que la situation financière de la commune est saine. Elle permet d'envisager sereinement l'avenir en matière d'investissement, basé sur les deux piliers du patrimoine communal : les bâtiments et les routes. Un regret toutefois : l'absence de toutes aides pour la voirie à tous les niveaux (Département, Région, Etat). Et une espérance en contrepartie : la rénovation ou la

construction de bâtiments bénéficie d'une inscription dans le cadre du « Contrat de Relance et de Transition Ecologique », coordonnée par l'Etat, sous réserve de véritables efforts en matière de transition environnementale.

Avec un budget annuel de l'ordre de 230.000 €, il est important de maintenir une capacité d'autofinancement minimum d'environ 50.000 € et un taux d'épargne s'élevant au moins au quart de nos disponibilités. En effet, la seule recette assurée en investissement est le produit de la dotation aux amortissements qui s'élève à... 4.000 €, ne couvrant que le tiers de l'échéance du capital de la dette ! Mais il en va ainsi de la réalité dans la majorité des petites communes...

Jean PASCAL

LE PROJET DE TIERS LIEU AVANCE...

La municipalité de Faugères souhaite développer l'espace public de rencontre, à partir de l'expérience de l'Abrikilie, et le faire évoluer vers un tiers-lieu : un espace social, culturel, de loisirs et de travail partagé... Le conseil municipal a souhaité, dès la genèse de ce projet, que les habitants participent à la définition de cet espace d'échanges et de rencontres. Nous avons fait appel à Clémentine Tarquini, du bureau d'étude « ici accompagnement », pour nous accompagner dans cette consultation.

Toutefois, nous avons été contraints par les conditions sanitaires qui interdisaient la tenue de rassemblements. Une seule réunion publique s'est déroulée en extérieur lorsque les conditions climatiques et sanitaires l'ont permis. La première étape de la consultation, en mars 2021, était un questionnaire destiné à tous les habitants afin de recueillir les attentes concernant le tiers lieu. Quarante-sept habitants ont répondu à ce questionnaire ; cela représente une proportion importante de la population.

La deuxième étape, en mai-juin 2021, était la création d'un petit groupe de travail, constitué de 4 habitants tirés au sort, de 2 élus et, en tant qu'animatrice, Clémentine Tarquini. Il s'est réuni à trois reprises pour réaliser la synthèse des questionnaires et proposer des pistes de fonctionnement pour le tiers-lieu. La troisième étape, le 1^{er} juillet 2021, était une réunion publique avec l'ensemble des habitants pour présenter les résultats de l'enquête et les propositions du groupe de travail afin de recueillir les remarques, les propositions.

A l'issue de cette consultation, une synthèse, constituant l'avant-projet de tiers-lieu, a été proposée au conseil municipal quelques jours plus tard. Il a adopté les principes d'aménagement.

Ceux-ci prévoient en particulier un espace créateur de :

- Lien social et convivial,
- Culture et animations,
- Services à la population,
- Loisirs sportifs et récréatifs,
- Coopération et échanges de savoir.

Dans ses modalités de fonctionnement, le futur tiers lieu vise à :

- S'adosser sur un collectif existant (type association « Culture & animation »), à le structurer formellement (association gestionnaire de l'espace), le tout à

partir d'un noyau actif d'une dizaine de personnes,

- S'appuyer sur les acquis et prolonger les modes existants de rencontres entre les habitants de Faugères et du territoire environnant : Culture au Jardin, Abrikilie, castagnade...
- Adopter une dynamique en constante évolution afin de s'adapter aux besoins et initiatives formulés par les participants et utilisateurs de l'espace.

Sur la base de ces axes, validés lors de la réunion publique et adoptés ensuite par le conseil municipal de juillet 2021, la municipalité a engagé plusieurs démarches à l'automne 2021 :

- Une rencontre avec le Cabinet d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de

l'Ardèche (CAUE) pour leur demander de travailler sur le projet de tiers lieu,

- Une rencontre avec l'association « Culture & animation » pour évoquer la prise en charge de la gestion de ce tiers-lieu. L'association a souhaité convoquer une assemblée générale pour recueillir l'avis de ses adhérents. Au vu des conditions sanitaires, la réunion a été annulée et devrait être reprogrammée en 2022. Si vous souhaitez participer activement au tiers lieu, cette réunion sera l'occasion de vous engager.

Philippe Gontier

PROCHAINEMENT, DES CHANTIERS A LA CHARRIERE

Le village chef-lieu de La Charrière va connaître du mouvement au cours des prochaines semaines. En effet, le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) et Ardèche Drome Numérique (ADN) ont programmé des chantiers pour renouveler/améliorer le réseau d'eau potable d'une part et installer la fibre optique à la maison (FTTH) d'autre part. Le maire a souhaité que les travaux soient coordonnés pour éviter une réflexion de voirie en deux temps différents.

Du côté d'ADN

Les travaux de pose de fibre optique concerneront, au cours des années 2022/2023, l'ensemble de la commune (à l'exception potentiellement des

écarts éloignés) selon la double-technique aérienne (préférentiellement sur poteaux existants) et enfouie (là où les réseaux électrique et telecom sont enterrés). Pour le quartier de La Charrière, ils se feront nécessairement en enfouissement. Des fourreaux et des chambres telecom sont en place depuis une vingtaine d'années. Ils reçoivent les lignes électriques d'une part et le réseau de télécommunications d'autre part. Mais seront-ils suffisants pour installer la fibre ? ADN – Ardèche Drome numérique – a lancé fin 2021 la phase d'études, après avoir complété le recensement des logements à équiper en coordination avec l'adressage communal.

A titre préliminaire, le nombre de lignes à desservir sur la commune est de 160 : 127 en maisons individuelles et 33 en immeubles collectifs. Nous sommes dans l'attente de ces études et du besoin de travaux complémentaires en pose de fourreaux...

Le programme est coordonné par le groupement AXIONE/BOUYGUES Energies & Services. Il se déploie sur une « poche de réalisation » comprenant les communes de Saint-Pierre-Saint-Jean (section de Saint-Jean-de-Pourcharesses), Faugères, Planzolles, Payzac et Saint-Genest-de-Beauzon. L'objectif est de « *bâtir un réseau robuste qui profite au plus grand nombre, dimensionné pour les*

usages d'aujourd'hui et de demain, robuste et pérenne, anticipant l'urbanisation future... »

Du côté du SEBA

Pour sa part, le SEBA a programmé au 1^{er} trimestre des travaux de renforcement de la distribution d'eau potable sur le hameau de La Charrière, dans le cadre d'un programme de rattrapage structurel et de sécurisation, financé notamment par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse 2019-2021.

Celui-ci consiste en la reprise de l'adduction depuis le captage de Privat jusqu'au réservoir de la Côte et la pose d'une nouvelle conduite pour assurer la distribution, sans obérer l'alimentation du stockage. Ensuite, sera créé un nouveau réseau de distribution englobant Le Théron et La Charrière nord (le long de la RD 250) et sud (sur la voie communale n° 1 dite de Chavêches). De ce fait, seront optimisées les antennes du Colombier et du Sabatier. Enfin, la

commune en profitera pour installer un poteau incendie sur la place de Clastre (près du monument aux morts) qui assurera la défense incendie sur une zone qui en est aujourd'hui dépourvue. Ces travaux sont couplés avec la réhabilitation du captage de Privat, qui a commencé depuis quelques temps déjà...

A cette occasion, seront mis en conformité les branchements situés sur le parcours de la conduite de distribution avec positionnement en extérieur (en limite public/privé), de manière à ce que cet organe, partie prenante du domaine public syndical, puisse faire l'objet de vérification et d'entretien en l'absence de tiers, sans avoir à pénétrer dans des espaces clos, voire des caves.

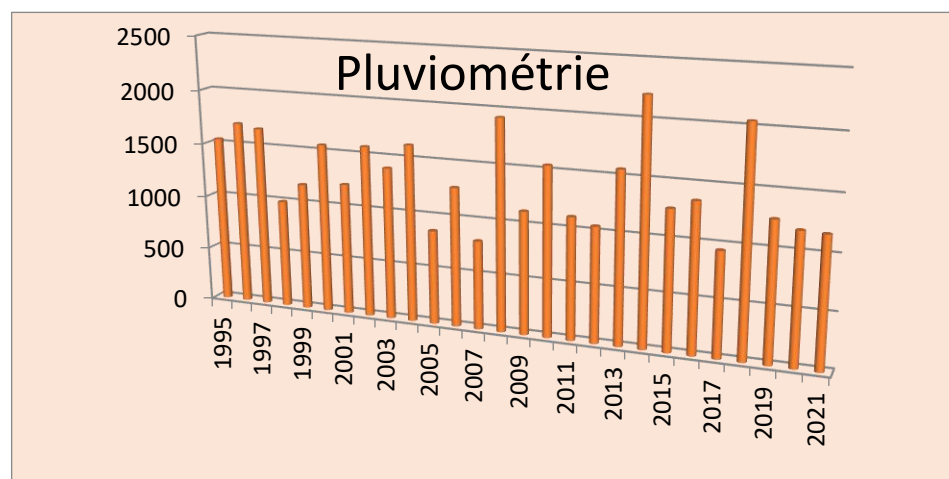
Cela impliquera des difficultés de circulation durant un certain nombre de semaines, avec une possible fermeture totale à toute circulation, générant la nécessité de mettre en œuvre une déviation.

L'ensemble des travaux a été confié à l'entreprise RAMPA TP et à son sous-traitant, LEYRIS TP. Leur montant est estimé à plus de 500.000 €.

Le réseau d'eau potable a précisément 60 ans cette année. Il a été complété en 1987 par l'agrandissement du réservoir principal de la Côte (capacité portée de 30 m³ à 120 m³) puis en 1993 par une interconnexion avec le réseau du Pays des Vans, assurant la sécurisation de l'alimentation et, au passage, une distribution optimale de Gratte jusqu'à Chavêches. Ont suivi des travaux d'adaptation du réseau permettant, en cas de besoin, de remonter l'eau du Pays des Vans jusqu'au captage de Privat. Enfin, en 2012/2013, a été renforcée l'antenne de distribution du Straou à la Pierre-Plantée d'une part et la distribution des Escouleyres d'autre part.

Jean PASCAL

LE BILAN CLIMATIQUE... TOUT EN CONTRASTES



Le bilan pluviométrique annuel est déficitaire de 20% sur la

moyenne des 25 dernières années, laquelle s'élève à 1.433

mm/m². Cette tendance à la baisse se confirme depuis 2015, après l'année record de 2014 avec 2.211 mm/m², à l'exception notable de 2018 avec 2.050 mm/m².

Durant ce quart de siècle, les mois les plus pluvieux sont traditionnellement octobre (245 mm en moyenne), novembre (222 mm) et décembre (137 mm). Or cette tendance ne se confirme pas en 2021. Les deux mois affichant

les plus hautes précipitations étaient effectivement octobre (411 mm) mais aussi, plus étonnamment, le mois de mai (244 mm). Aucun des dix autres mois n'a atteint les 100 mm, le plus élevé étant janvier (91 mm). La logique des tendances saisonnières est mise à mal ! Inversement, les mois les moins pluvieux étaient traditionnellement juin (67 mm en moyenne), juillet (50 mm) et août (71 mm). Qu'en est-il en 2021 ? Là encore, la tendance n'est qu'en partie confirmée...

Si le mois d'août est effectivement le plus sec (8 mm de précipitations seulement), viennent ensuite novembre (19 mm), décembre (24 mm) et... mars (26 mm), assez loin des moyennes habituelles ! Côté températures, 2021 ne s'est pas distinguée de manière notable, même si l'été a été plutôt frais sur le plan national. Pour nous, un ennui technique n'a pas permis de relever les minimales et les maximales pour le mois de juillet, mais la moyenne est dans la tendance

habituelle. La maximale de l'année a été relevée au mois d'août avec un jour à près de 35° C. Quant aux minimales, elles ont été relevées au cours de quatre mois en négatif : en janvier/février (au moins un relevé à - 4.3° C), en novembre (au moins un relevé à - 1.5° C) et en décembre (au moins un relevé à - 2.4° C). Toutefois les moyennes mensuelles ont toujours été positives, comme cela est constaté systématiquement depuis 15 ans...

Günter GLOTH

LES BREVES

UN COMPOSTEUR COLLECTIF A FAUGÈRES

A la demande de la mairie de Faugères, le SICTOBA a installé un composteur collectif près de l'église, destiné à tous les habitants qui ne disposent pas d'un composteur individuel.

Le compostage est un enjeu important : à partir du 1^{er} janvier 2023, la loi sur le gaspillage alimentaire contraindra les collectivités à mettre en place un compostage des biodéchets, individuel ou par quartier, ou à défaut une collecte supplémentaire de poubelles pour ramasser les restes alimentaires. Pour éviter cette collecte supplémentaire, qui ne pourra qu'impacter vos redevances, il n'est pas trop tard... Vous pouvez utiliser le composteur collectif ou acheter un composteur individuel auprès du SICTOBA au prix de 18,50 € ! Grâce à votre geste de compostage, vous contribuez à la protection de la planète.

P.G

LA BIBLIOTHEQUE, BENEFICIAIRE D'UN RESEAU

La bibliothèque de Faugères est ouverte le vendredi, de 18h à 19h (horaires d'été) ou de 17h à 18h (horaires d'hiver). Elle fait partie des treize bibliothèques intercommunales du Pays Beaume-Drobie, coordonnées par la communauté de communes.

S'inscrire à la bibliothèque permet d'avoir accès aux 60.000 documents du réseau (livres, CD, DVD) et de réserver un document dans une autre bibliothèque qui sera livré à la bibliothèque de Faugères par navette.

D.J.

LE RECENSEMENT, UNE POPULATION ESTIMEE

Les chiffres relatifs à la population légale de la commune font état de 99 personnes en population totale au 1^{er} janvier 2022.

La population légale est actualisée tous les ans. Ainsi, la mairie transmet à l'INSEE tous les actes

d'état-civil dressés dans la commune. Elle participe ainsi à cette évaluation annuelle, corrigée par les indicateurs de référence de l'INSEE.

Le dernier recensement, datant de février 2017, faisait état de 100 personnes. Au 1^{er} janvier 2021, cette statistique était prise en compte, à raison de 98 habitants au titre de la population municipale et de 2 résidents comptés à part, donnant une population de 100 individus. Au 1^{er} janvier 2022, sur la base d'un calcul au 1^{er} janvier 2019, la population est de 97 habitants au titre de la population municipale et de 2 résidents comptés à part, donnant une population totale de 99 individus. Un nouveau recensement réel de la population aurait dû se dérouler début 2022 dans les communes de moins de 10.000 habitants. Pour raison de crise sanitaire, il serait reporté en 2023.

J.P.